

DANADIM PROGRESS

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Eléments d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	4
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	5
4.1. Description des premiers secours.....	5
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	5
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	5
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	6
5.1. Moyens d'extinction.....	6
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	6
5.3. Conseil aux pompiers	6
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	7
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	7
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	7
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	7
6.4. Références aux autres sections.....	7
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	7
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	7
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	7
7.3. Utilisation finale particulière	7
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	8
8.1. Paramètres de contrôle.....	8
8.2. Contrôles de l'exposition	9
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	10
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	10
9.2. Autres informations	10
10. STABILITE ET REACTIVITE	11
10.1. Réactivité	11
10.2. Stabilité	11
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	11
10.4. Conditions à éviter	11
10.5. Matières incompatibles	11
10.6. Produits de décomposition dangereux	11
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	12
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	12
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	13
12.1. Toxicité	13
12.2. Persistance et dégradabilité.....	13
12.3. Potentiel de bioaccumulation	13
12.4. Mobilité dans le sol.....	13
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	13
12.6. Autres aspects néfastes.....	13

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : DANADIM PROGRESS

Page 2 sur 17

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	14
13.1. Méthodes de traitement des déchets	14
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	14
14.1. No ONU	14
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	14
14.3. Classe de danger concernant le transport	14
14.4. Groupe d'emballage	14
14.5. Dangers pour l'environnement	14
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	14
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	14
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	15
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	15
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	15
15.3. Autres prescriptions	15
16. AUTRES INFORMATIONS	16

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit DANADIM PROGRESS

1.2. Utilisation identifiées Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur
CHEMINOVA AGRO FRANCE
19 Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
cheminova@cheminova.com

1.4. N° d'appel d'urgence
Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 03.25.81.28.22

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi



2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Xn, N
selon la Directive 1999/45/EC R10, R20/22, R42/43, R51/53

Classification CLP du produit Liquide inflammable: cat.3 (H226)
selon le règlement 1272/2008 Toxicité aigüe par voie orale: cat.4 (H302)
Toxique par inhalation: cat. 4 (H332)
Sensibilisation respiratoire : cat. 1 (H334)
Sensibilisation – peau: cat.1 (H317)
Toxique par aspiration: cat.1 (H304)
Danger pour l'environnement aquatique : chronique cat 1 (H410)

Classification OMS du produit Classe II: Modérément dangereux
Recommandations de classification 2009

Dangers physico-chimiques Le produit est inflammable

Dangers pour la santé Le produit est nocif par inhalation et par ingestion. Il peut être légèrement à modérément irritant pour la peau et les yeux.
Un produit similaire s'est révélé être un sensibilisant allergique dans des tests sur animaux.
Le diméthoate est un poison (inhibiteur de la cholinestérase). Il pénètre rapidement dans le corps après contact avec la peau ou les yeux.
Des expositions répétées aux inhibiteurs de la cholinestérase tel que le diméthoate, sans précaution, engendre une augmentation de la sensibilité aux doses de n'importe quel inhibiteur de la cholinestérase.

Dangers pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Diméthoate 400 g/l EC, Bleu, Stabilisé
Contient diméthoate, cyclohexanone, xylène

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : DANADIM PROGRESS

Page 4 sur 17

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.2. Élément d'étiquetage (suite)

Selon le règlement CE 1272/2008

Mention de danger	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p>
Phrase(s) SP	<p>SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).</p> <p>SPe8 Dangereux pour les abeilles, ne pas utiliser en présence d'abeilles, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.</p>
Conseil de prudence	<p>P261 Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P280 Porter des gants de protection et une protection des yeux/du visage.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P303+P361 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): +P352 enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P301 + 330 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.</p>

2.3. Autres dangers

Le produit n'est pas identifié comme une substance PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	CLP classification	[%]
Diméthoate	60-51-5 200-480-3	H302: Tox. orale aiguë cat.4 H312: Tox. dermale aiguë cat.4	38 %
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1	H226: Liq. inflammable cat.3 H332: Tox. aiguë inhalation cat.4	40-45 %
Xylène	1330-20-7 215-535-7	H226: Liq. inflammable cat.3 H312: Tox. dermale aiguë cat.4 H332: Tox. aiguë inhalation cat.4 H315: Irritat° cutanée cat.2	10-15 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Eloigner la victime du lieu d'exposition. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche et boire plusieurs verres de lait, ou d'eau le cas échéant. Provoquer le vomissement uniquement si :

1. Une quantité importante a été ingérée (plus d'une gorgée)
2. La victime est complètement consciente
3. L'assistance médicale n'est pas disponible rapidement
4. L'ingestion est survenue moins d'une heure auparavant

En cas de vomissement, faire attention à ce que le vomi ne pénètre pas dans les voies respiratoires. Rincer la bouche et boire à nouveau.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Au contact du produit, les premiers symptômes peuvent être des irritations. Les symptômes d'une inhibition de la cholinestérase sont des nausées, maux de tête, vomissements, crampes, faiblesse, troubles de la vision, sensations d'oppression dans la poitrine, difficultés respiratoires, nervosité, transpiration, larmoiement, salivation excessive, spasmes musculaires et coma.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Si aucun symptômes d'une inhibition de la cholinestérase n'apparaît, appeler un médecin immédiatement. Expliquer que la victime a été exposée à du diméthoate, un insecticide organophosphoré. Décrire la condition de la victime et l'importance de l'exposition. En milieu industriel, l'antidote sulfate d'atropine doit être disponible.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit : DANADIM PROGRESS

Page 6 sur 17

4. PREMIERS SECOURS (suite)

Note au médecin Le diméthoate est un inhibiteur du cholinestérase affectant le système nerveux central et périphérique produisant une dépression respiratoire. Le produit contient également des distillats de pétrole qui posent un risque de pneumonie.

Traitement de l'inhibition de la cholinestérase par les insecticides organophosphorés et son traitement peuvent être trouvés sur Internet.

Beaucoup d'information sur l'inhibition de la (acetyl) cholinestérase par les insecticides organophosphorés et son traitement peuvent être trouvés sur Internet. Les procédures de décontamination telles que le lavement de tout le corps, le lavage gastrique et l'administration de charbon actif sont souvent requis.

Antidote: Si les symptômes sont présent (voir paragraphe 4.2), administrer du sulfate d'atropine, qui est souvent un antidote de sauvetage, à fortes doses, de **2 à 4 mg** par voie intraveineuse ou intramusculaire dès que possible. Répéter toutes les 5 à 10 minutes, jusqu'à ce que des signes d'atropinisation apparaissent et maintenir l'atropinisation complète jusqu'à ce que tous les composés organophosphorés soient métabolisés.

Le chlorure d'obidoxime (Toxogonine), ou le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peut être administré en traitement d'appoint, mais pas en substitution du sulfate d'atropine. Le traitement à base d'oxime devra être maintenu jusqu'à ce que le sulfate d'atropine soit administré. Surtout dans le cas du diméthoate, le traitement avec du sulfate d'atropine est indispensable. Les résultats du traitement de l'intoxication au diméthoate à base d'oxime sont notablement variables et il peut arriver que l'oxime n'ait aucun effet positif. En aucun cas l'oxime ne doit pas être utilisé en remplacement du sulfate d'atropine.

Au premier signe d'œdème pulmonaire, le patient doit recevoir de l'oxygène et un traitement symptomatique.

La rechute peut survenir après une amélioration initiale.

UNE SURVEILLANCE TRES SOUTENUE DU PATIENT EST PRECONISE POUR AU MOINS 48 HEURES, selon la gravité de l'intoxication.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie restreint, utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Les principaux produits de décomposition sont des composés volatiles, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels le sulfure d'hydrogène, le diméthyle sulfure, le méthyle mercaptan, le dioxyde de sulfure, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et les phosphores pentoxydes.

Le diméthoate peut rapidement se décomposer sous la chaleur, entraînant un risque d'explosion.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : DANADIM PROGRESS

Page 7 sur 17

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, porter des lunettes de protection, un masque facial ou un appareil respiratoire, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en tout sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.2.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Le produit est inflammable. La formation de mélanges air-vapeur est possible. Des préventions contre le feu ou les décharges électrostatiques doivent être prises. Garder le produit à l'abri des sources d'inflammation et protéger de l'exposition au feu ou à la chaleur. **Le produit ne doit jamais être chauffé à plus de 30°C.**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable lorsqu'il est conservé à une température n'excédant pas 25°C. Protéger de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger des basses températures (formation possible de cristaux). Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Le lieu de stockage devrait être. Stocker sous abri, dans un local approprié, construit en matériau non combustible avec sol imperméable.

Il est recommandé de faire figurer l'inscription 'POISON' sur l'emballage. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le diméthoate. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Cyclohexanone			
ACGIH (USA) TLV	2012	TWA 20 ppm (50 mg/m ³); notation cutanée	
OSHA (USA) PEL	2012	TWA 50 ppm (200 mg/m ³)	
EU, 2000/39/EC as amended	2009	8-h TWA 10 ppm (40.8 mg/m ³) Niveau du pic: 20 ppm (81.6 mg/m ³); durée max.15 min., notation cutanée	
Germany, MAK	2011	notation cutanée; EKA	
HSE (UK) WEL	2007	8-h TWA 10 ppm (41 mg/m ³) STEL 20 ppm (82 mg/m ³); Période réf.: 15min notation cutanée; BMGV	
Xylene			
ACGIH (USA) TLV	2012	TWA 100 ppm (434 mg/m ³) STEL 150 ppm (651 mg/m ³) BEI	
OSHA (USA) PEL	2012	8-h TWA 100 ppm (435 mg/m ³)	
EU, 2000/39/EC as amended	2009	8-h TWA 50 ppm (221 mg/m ³) Niveau du pic: 100 ppm (442 mg/m ³); durée max.15 min., notation cutanée	
Germany, MAK	2011	TWA 100 ppm (440 mg/m ³) Niveau du pic: 200 ppm (880 mg/m ³) notation cutanée; BAT	
HSE (UK) WEL	2007	8-h TWA 50 ppm (220 mg/m ³) STEL 100 ppm (441 mg/m ³); Période réf.: 15min notation cutanée; BMGV	

Diméthoate	DNEL, cutané 0.025 mg/kg p.c./jour PNEC, environnement aqua. 0.0008 mg/l
Cyclohexane	DNEL, cutané 10 mg/kg p.c./jour DNEL, inhalation 100 mg/m ³ PNEC, environnement aqua. 0.0329 mg/l
Xylene	DNEL, cutané 180 mg/kg p.c./jour DNEL, inhalation 77 mg/m ³ PNEC, environnement aqua. 0.327 mg/l

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**8.2. Contrôles de l'exposition**

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer des vapeurs ou le nuage de pulvérisation. Tenir toutes personnes non protégées et enfants à distance de la zone de travail.

Protection respiratoire Dans le cas d'une libération importante de matière, pendant la fabrication ou la manipulation, il est conseillé de porter des équipements de protection respiratoire approuvés avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques de type caoutchouc nitrile ou butyl. Cependant, l'utilisation de gants de protection ne donnera qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. Les petites déchirures dans les gants et une contamination croisée peuvent facilement se produire. Il est conseillé de limiter le travail effectué manuellement et de changer les gants régulièrement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité hermétiques. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et chaussettes.
Après les travaux, retirer tous vêtements de travail et chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant le travail. Laver vêtements et équipements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide		
Couleur	Bleue		
Odeur	Faible odeur d'acétone/mercaptan		
Seuil olfactif	Non disponible		
pH	3,12 (1% dans l'eau à 25°C)		
Température de fusion	< 5°C - La cristallisation peut commencer dès 2°C.		
Point d'ébullition	Non déterminée		
	Diméthoate	Cyclohexanone	Xylène
	Décomposition	156°C	140°C
Point éclair	39°C (test de Pensky-Martens)		
Taux d'évaporation	Butyl acetate = 1	Cyclohexanone 0,3	Xylène 0,76
Inflammabilité	Non applicable (liquide)		
Inflammabilité inf./sup.ou limites explosives	Cyclohexanone 1 - 9.4 vol% (≈ 1 - 9.4 kPa)		Xylène 1 - 7.0 vol% (≈ 1 - 7.0 kPa)
Solubilités	Diméthoate à 25°C :		
	acetonitrile	1420 g/l	
	methanol	1590 g/l	
	cyclohexanone	1220 g/l	
	isopropanol	1200 g/l	
	toluene	1030 g/l	
	xylenes	313 g/l	
	eau	39.8 g/l	
Viscosité	5,5 mPa.s à 22°C		
Température d'inflammation	Non disponible		
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible		
Pression de vapeur	Diméthoate (25°C) 1,35.10 ⁻⁴ Pa	Cyclohexanone (20°C) 0,47 kPa	Xylène (20°C) 0,8-1,2 kPa
Densité relative	1,056 g/ml à 20°C		
Densité de vapeur	Air = 1	Cyclohexanone 3,4	Xylène 3,7
Coefficient de partage n-octanol/eau	Diméthoate Log K _{ow} = 0,704	Cyclohexanone (25°C) Log K _{ow} = 0,86	Xylène Log K _{ow} = 2,77- 3,15
Température d'auto-inflammation	Diméthoate 314°C	Cyclohexanone 420°C	Xylène 465 – 525°C
Température de décomposition	Non disponible		
Propriétés explosives	Non explosif		
Propriétés oxydantes	Non oxydant		
9.2. Autres informations			
Miscibilité dans l'eau	Le produit est émulsionnable dans l'eau.		

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

A notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités spécifiques.

10.2. Stabilité

Le dimethoate peut se décomposer rapidement lorsqu'il est chauffé, ce qui peut provoquer une explosion. Il est recommandé de ne jamais chauffer le produit au-dessus de 80 ° C. Eviter la proximité des points de chauffage direct, tels que le chauffage électrique ou la vapeur.

La décomposition est fortement dépendante du temps ainsi que la température due à l'auto-accélération des réactions exothermiques et autocatalytiques. Les réactions impliquent des réarrangements et des polymérisations libérant des composés volatils malodorants et inflammables tels que le sulfure de diméthyle et le méthyl mercaptan.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

10.4. Conditions à éviter

Le chauffage du produit génère des vapeurs nocives et irritantes. Le produit est inflammable et peut prendre feu au contact d'une flamme, étincelle ou surface chaude.

10.5. Matières incompatibles

Alkyles forts et composés oxydants forts. Le produit peut corroder les métaux (mais ne répond pas aux critères de classification).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)

Le produit est nocif par ingestion et inhalation. Il est considéré comme moins nocif par contact cutané. La toxicité aiguë a été mesurée sur un produit similaire :

* **par ingestion (rat)** DL₅₀ : 300-500 mg/kg (méthode OCDE 423)

* **par contact cutané (lapin)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

* **par inhalation (rat)** CL₅₀ : ± 3 mg/l d'air/4h (méthode FIFRA 81.03)

Irritation cutanée Le produit est modérément irritant pour la peau (méthode OCDE 404).

Irritation des yeux Le produit est modérément irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation cutanée ou Sensibilisant (mesuré sur le produit, méthode OCDE 406).
respiratoire

Danger par aspiration Le produit présente un risque de pneumonie par aspiration.

Symptômes et effets, aigus et Au contact du produit, les premiers symptômes peuvent être des différés irritations. Les symptômes d'une inhibition de la cholinestérase sont des nausées, maux de tête, vomissements, crampes, faiblesse, troubles de la vision, sensations d'oppression dans la poitrine, difficultés respiratoires, nervosité, transpiration, larmoiement, salivation excessive, spasmes musculaires et coma.

Toxicité chronique (Substance active)

Effet cancérigène Aucun effet cancérigène n'a été observé pour le diméthoate (4 études).

Effet reprotoxique Aucun effet sur la fertilité n'a été constaté pour le diméthoate à des doses non-toxiques pour la mère (4 études).

Effet tératogène Aucun effet tératogène n'a été trouvé pour le diméthoate (5 études).

Effet mutagène Bien que les résultats des tests *in vitro* soient ambigus, le diméthoate n'est pas mutagène dans les tests *in vivo* (méthode OCDE 478).

STOT - exposition unique A notre connaissance, aucun effet spécifique, autre que ceux précédemment mentionnés, n'a été observé.

STOT - expositions répétées Organe-cible : le système nerveux (*inhibition de la cholinestérase*).
DMENO: 25 ppm (2,5 mg/kg p.c./jour) dans une étude de 90 jours chez le rat. A cette dose, une inhibition mineure de la cholinestérase est trouvée qui ne cause généralement pas d'effets visibles ou d'inconfort.
DMEO: ± 40 mg/kg p.c./jour. L'effet engendré par l'inhibition de la cholinestérase à cette dose doit être considéré comme discutable dans la justification d'une classification.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit est toxique pour les invertébrés aquatiques et hautement toxique pour les insectes. Il est nocif pour les poissons mais moins dangereux pour les plantes aquatiques, les oiseaux, les vers de terre et les micro macro organismes du sol.

Poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*), CL₅₀, 96 h: > 100 mg/l
NOEC 21d : 0.72 mg/l

Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CE₅₀, 48 h: 8,9 mg/l
NOEC 21d : 0.06 mg/l

Algues

Algues vertes (*Pseudokirchneriella subcapitata*) Cl₅₀, 72 h: 246 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Dimethoate Biodégradable. Il subit une dégradation rapide dans l'environnement et les usines de traitement des eaux usées. Aucun effet nocif n'est constaté jusqu'à une concentration de 100 mg/l dans les usines de traitement des eaux usées. La dégradation se fait à la fois de manière aérobique et anaérobique, biologique et non biologique.

Dans les sols aérobiques ainsi que dans l'eau, le dimethoate est rapidement dégradé, avec une demi-vie de quelques jours. Le pH a une influence majeure : la dégradation sera plus rapide en cas de pH élevé. Les produits de dégradation se sont pas considérés comme dangereux pour les organismes aquatiques et du sol et sont rapidement minéralisés.

Cyclohexanone et **xylene** Rapidement biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dimethoate Il n'est pas bioaccumulable. Il est rapidement métabolisé et excrété.

Cyclohexanone Sa bioaccumulation n'est pas attendue.

Xylene En cas d'exposition continue prolongée, il est potentiellement bioaccumulable.

Se référer à la section 9 pour le coefficient de partage n octanol/eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Dimethoate Très mobile dans le sol mais relativement instable. Ses produits de dégradation ne sont pas mobiles.

Cyclohexanone Très mobile dans l'environnement. Il s'évaporera rapidement.

Xylene Non mobile dans l'environnement mais s'évaporera rapidement.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : DANADIM PROGRESS

Page 14 sur 17

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets***Produit*

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU

1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Produit inflammable (Diméthoate, Cyclohexanone et Xylène), produit dangereux pour l'environnement, liquide.

14.3. Classe de danger concernant le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Polluant marin

14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement

14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : 1173/1432b
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

selon la Directive 1999/45/EC

R10 Inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 des effets néfastes à long terme.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
BAT Biologische Arbeitsstoff-Toleranzwert	NOEC No Observed Effect Concentration
BEI Biological Exposure Index	N.s.a. Non spécifié ailleurs
BMGV Biological Monitoring Guidance Value	OCDE Organisation de Cooperation et de Développement Economiques
CAS Chemical Abstracts Service	OMS Organisation mondiale de la Santé
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	OSHA Occupational Safety and Health Administration
CI ₅₀ 50% Concentration d'inhibition	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
CL ₅₀ 50% Concentration létale	p.c. Poids corporel
CLP Classification, Labelling and Packaging	PEL Personal Exposure Limit
DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observé	Phrases R Phrases de risque
DMEO Dose Minimale avec Effet Observé	Phrases S Phrases de sécurité
DNEL Derived No Effect Level	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
DPD Dangerous Preparation Directive	PNEC Predicted No Effect Concentration
DSD Dangerous Substance Directive	STEL Short-Term Exposure Limit
EC Concentré émulsionnable	STOT Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
EKA Expositionsäquivalent für Krebserzeugende Arbeitsstoffe	TLV Threshold Limit Value
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	TWA Moyenne pondérée dans le temps
HSE (UK) Health & Safety Executive UK	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	WEL Workplace Exposure Limit
MAK Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	